

## Repenser le Président Africain

BANKOUNDA-MPELE Félix, Assistant, Faculté de Brazzaville, CRIDEAU-CNRS Limoges

### Résumé

Pourquoi un président de la République dans les Etats d'Afrique noire francophone ? L'interrogation peut, a priori, surprendre, et ce à plusieurs égards. D'abord parce que c'est le modèle commun pour l'ensemble de ces Etats qui, on le sait, ont bien souvent transposé le modèle français de la Vème république. Autrement dit, ici, comme dans différents autres domaines, l'institution présidentielle est la résultante du mimétisme institutionnel et apparaît, selon certains arguments (1), qui n'échappent cependant pas à la critique (2), comme logique et compréhensible. Le contexte des indépendances semblait, de toute façon, laisser peu de place à une autre alternative, en raison principalement de la culture politique et des ambitions de l'élite africaine, mais aussi de la pédagogie de l'ancienne puissance colonisatrice. L'évidence de l'institution semble telle que même les Etats de colonisation autre que française, dont l'aménagement institutionnel n'offre pas ou peu de place à cette institution (Belgique, Grande Bretagne, Allemagne, Espagne) l'ont cependant érigé. De telle sorte que l'on a pu, par ailleurs, dire que moins que le mimétisme, il faudrait trouver la raison de l'institution, et surtout sa prépondérance au sein de l'ensemble institutionnel, dans la sociologie politique africaine. Ainsi, l'éminent constitutionnaliste français, spécialiste des droits africains, G. Conac, a-t-il pu constater et écrire que « dans la mesure où la nation reste un projet fragile, elle a besoin de s'incarner dans un homme qui lui donne en quelque sorte son identité (3) ». Cet homme, le Président, « est au centre de tout » et parfois même se confond avec l'Etat. « C'est lui qui bâtit la nation, dirige l'Etat et le personnalise à l'extérieur comme à l'intérieur » (idem). Tout cela parce que « L'Etat en Afrique est un édifice inachevé » (idem). Quant à cet argument socio-culturel, on y ajoutait un autre, d'ordre essentiellement économique, le sous-développement, on s'enfonçait un peu plus dans la justification de l'institution, au point de fonder le parti unique qui, les fins observateurs l'auront remarqué, n'aura été qu'enracinement dans un pouvoir personnel que certains n'ont pas hésité à qualifier de « pouvoir néo-patrimonial (4) ». Car, trente ans après les indépendances africaines, au début des années 90, quand sonne le glas des régimes monopartites avec « le vent de l'est » et le très controversé « sommet de La Baule », tout le monde s'accorde à remarquer que le parti unique en Afrique aura tout favorisé sauf ce qui l'avait justifié, la construction de la nation, sous l'angle aussi bien socio-culturel qu'économique. Bien au contraire, la nation s'en sort plus émiettée et l'économie plus exangue que jamais. Et si on a pu, à bon droit, faire le procès du système politique en constatant qu'il a largement contribué à cet état de fait, on n'a pas suffisamment prolongé la réflexion sur les régimes constitutionnels et institutionnels. Surtout, la conception sur l'institution présidentielle, comme incontournable et prépondérante, a très peu évolué.

Mise en évidence de l'hypertrophie, de l'inadéquation et du caractère rétrograde de l'institution présidentielle en Afrique et, par la suite, esquisser sa reconsidération, tel est l'objectif de cette communication, à travers une démarche forcément complexe impliquant des méthodes sociologiques, sans préjudice de l'approche positiviste.

---

1- L'on connaît à cet égard l'opinion du Pr Jean Rivero (in *Pages de doctrine*, Paris, LGDJ, 1980, p.459. Mais il y'en a bien d'autres. Cf. notamment, Yves Meny (dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993

2- Cf. notamment : G. Langrod, *Genèse et conséquences du mimétisme en Afrique*, *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. XXXIX, n°2, 1973, p.119

3- Gérard Conac, « Portrait du chef d'Etat », in *Pouvoirs*, n°25, 1983, Les pouvoirs africains, p.121

4- Le principal théoricien en est Jean-François Médard : « La spécificité des pouvoirs africains », in *Pouvoirs*, n°25, 1983